

COMMISSION chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre un sénateur, émanant d'un particulier.
(N° 170, session de 1893.)

Nommée le 30 mai 1893.

MM.

1^{er} BUREAU : LACOMBE.

2^e — BADUEL.

3^e — ÉMILE GAYOT.

4^e — RÉGISMANSET.

5^e — MARGAINE.

6^e — JULES GODIN.

7^e — WALLON.

8^e — CORDELET.

9^e — TIRMAN.



1
L'an mil huit cent quatre vingt trois et le premier
Janv. La Commission relative à une demande en
autorisation de poursuites contre un brasseur, emmanant
d'un particulier, s'est tenue dans le local des 2^o Bureaux
Étaient présents. M. M. Lacombe, Baduel
M. Gayot, Margoues, Jules Godin, Wallon,
Lirman, Cordelet. Régis n'est pas présent.

M. M. Wallon a été proclamé Président.

Baduel Secrétaire.

M. le Président invite les membres de la
Commission à faire successivement connaître le résumé
des opinions émisees dans leurs bureaux.

Tous les commissaires sont unanimes à déclarer que
dans leurs bureaux des protestations vives et indignes
se sont élevées contre cette demande de poursuite tout
au moins téméraire et diffamatoire - et qui affecte
le caractère d'un véritable chantage.

Que les faits allégués ne sont pas imputés
directement à M. le Sénateur Guichard, qu'ils
remontent à plus de vingt ans, qu'on
admettrait qu'ils eussent un caractère délictueux,
ils seraient couverts par la prescription, mais
qu'ils ne semblent donner ouverture qu'à une
action civile.

Qu'une autre l'indignité bien connue des
Floignon, est de nature à rendre tout
particulièrement suspecte la demande de sursis

qu'enfin à la suite des résolutions parlementaires
cette demande de suspension de l'immunité parlementaire

fut elle formée devrait être rejetée, le Floignon
pourtant dans quelques semaines agit sous
autorisation.

Le Secrétaire
Baduel

Le Président
Wallon